

PROTOCOLE DE REPRISE A DATER DU 8 JUIN 2020

ECOLE MATERNELLE SUZANNE BUISSON

403, rue Jules Ferry

59261 WAHAGNIES

Le principe de reprise de l'école repose sur 5 fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique (1 m minimum)
- L'application des gestes barrière (se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude ou un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades)
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication aux enfants

1) ORGANISATION

A compter du 8 juin 2020, sur la base du volontariat des familles, sur la base de la liste des professions prioritaires, et en fonction des possibilités d'accueil des enfants, les nouvelles modalités d'accueil en classe seront les suivantes :

- 1) Rentrée en présentiel avec Mmes PLUTA, BRACQ (le mardi) & ZMIJEWSKI pour les élèves de **Grande Section** tous les jours de la semaine (**lundi, mardi, jeudi et vendredi**)
 - 2) Rentrée en présentiel avec un enseignant 2 jours par semaine pour les élèves de **Petite Section et de Moyenne Section (2 groupes)** (pour les enfants de Petite Section : uniquement le matin)
- Soit le lundi et le mardi avec Mmes CHEVALIER & VITEL

OU

- Soit le jeudi et le vendredi avec Mmes CHEVALIER & GAS

Rappel : Les élèves de Petite Section venant en classe ne pourront être accueillis que le matin car il n'y aura pas de possibilité de dortoir l'après-midi (conditions sanitaires)

- 3) **Les enfants des personnels figurant sur la liste prioritaire en Petite et Moyenne Section seront accueillis à temps plein** 2 jours en présentiel avec leur enseignante et

les 2 autres jours, un groupe d'enfants sera constitué et accueilli sous forme d'études surveillées par la municipalité.

4) **Capacité d'accueil : 10 élèves maximum en classe en présentiel avec un Professeur**

5) Pour les enfants ne venant pas du tout à l'école, la continuité pédagogique perdue en distanciel. En cas de problème, un mail peut être envoyé sur l'adresse de l'école : ce.0595224h@ac-lille.fr : les enseignantes feront au mieux pour répondre à vos demandes.

II) LES CONDITIONS ORGANISATIONNELLES

1) Heures d'entrée et de sortie

- Les élèves seront déposés à la grille de l'école : les parents n'entreront pas au sein de l'école : un seul parent accompagnateur par élève aux entrées et sorties serait souhaité. Pour la sortie, les enseignantes ramèneront les enfants à leurs parents à l'heure de sortie (11h30 ou 16h30) à cette même grille.
- A la grille de l'école, merci aux parents de respecter la distanciation entre eux lors de l'attente d'entrée ou de sortie de leur enfant
- **Les heures d'entrée sont les suivantes :**
 - **De 8h20 à 8h30 pour les enfants de GS, MS & PS**
 - **De 8h30 à 8h40 pour les enfants des personnels soignants pour les jours où ils n'ont normalement pas classe avec leur enseignante**

Attention : aucun élève ne pourra être accueilli en dehors de ces horaires

2) Cadre pédagogique

- La priorité est donnée, pour la reprise à temps plein, aux élèves des classes charnières à savoir : les enfants de Grande Section, de CP et de CM2
- La capacité d'accueil étant limitée à 10 élèves par classe et, en fonction des possibilités d'espaces disponibles de l'école et du personnel affecté pour l'accueil des enfants, la priorité d'accueil pour les MS et les PS sera faite de la façon suivante :
 - Priorité 1** : aux élèves fragiles, décrocheurs ;
 - Priorité 2** : aux enfants de personnel soignant et de personnel de la liste des professions prioritaires

Priorité 3 : aux enfants dont les 2 parents travaillent sans possibilité de télétravail pour l'un des 2 parents (une attestation employeur sera demandée par la Directrice de l'école)

- Le travail de réinvestissement portera sur les fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui

III) LE PROTOCOLE SANITAIRE

a) Informations générales

Lors de la rentrée du 8 juin pour les nouveaux arrivants, les enfants auront une information sur le nettoyage des mains, des autres gestes barrière mais aussi sur l'utilisation de leur matériel qui leur sera attribué

b) Tenue vestimentaire des enfants

- A l'avance, merci de vêtir vos enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, : mettre des vêtements pratiques et confortables : privilégier des jogging ou pantalons sans boutons et fermetures éclair, des chaussures à scratch (pas de lacets) ceci afin que votre enfant puisse se rhabiller seul (éviter les zones de contact sources de diffusion du virus)
- **Les doudous des enfants doivent rester à la maison**

c) Organisation

- Avant d'arriver à l'école, prendre la température de vos enfants chaque matin et ne pas les mettre à l'école s'ils ont une température de + de 37.8°. Prévenir aussi l'école en cas de symptômes éventuels de votre enfant

Procédure en cas de suspicion de maladie :

- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève : Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc. Conduite à tenir : Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale. Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
➔ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un

appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

→ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures. Poursuite stricte des gestes barrière. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

→ En cas de test positif : Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement. La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques.

→ Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières. Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement. ⊗ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école. ⊗ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :
Conduite à tenir : Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale. Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet. Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures. Poursuite stricte des gestes barrière. En cas de test positif : Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement. La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée. Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières. Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement. Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement

touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement. Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

- Si un enfant présente des signes de maladie en cours de journée, le personnel enseignant ou du personnel périscolaire lui demandera de mettre un masque pour éviter la possible contamination, et les parents seront immédiatement appelés pour venir chercher leur enfant
- Avant l'entrée en classe le matin, un lavage des mains (eau, savon, séchage avec serviette en papier jetable) sera réalisé. Lavage des mains aussi avant les récréations, après les récréations, après s'être mouché, après avoir éternué, avant de partir au restaurant scolaire, après le restaurant scolaire, avant la rentrée en classe de l'après-midi
- Les toilettes et lavabos seront désinfectés après chaque passage de groupe par une employée municipale et avant qu'ils ne soient utilisés par un autre groupe d'enfants
- Les élèves en classe bénéficieront d'un matériel individuel placé dans un contenant qui leur sera réservé
- Les enseignantes porteront un masque antiprojection
- Les portes des salles de classe resteront ouvertes pour limiter la manipulation des poignées
- Les salles de classe seront aérées régulièrement (10 minutes avant l'entrée en classe le matin, 10 minutes pendant les récréations, le midi pendant la pause méridienne)
- Les porte manteaux seront espacés pour limiter les contacts
- Les élèves auront une place attribué en classe, ils seront distants les uns des autres selon la réglementation de distanciation sociale (1 m minimum)
- Les élèves amèneront une gourde individuelle ou une petite bouteille d'eau (qu'il sait parfaitement ouvrir seul) qu'ils auront dans leur petit sac ainsi qu'un paquet de mouchoirs individuels
- Les espaces de la cour de récréation seront balisés par couleur pour limiter le nombre des élèves dans ces espaces
- Les sens de circulation dans les couloirs ainsi que les marquages au sol permettront de respecter la distanciation entre élèves et d'éviter les croisements d'élèves
- Le nettoyage des zones de contact (tables, matériels) sera réalisé plusieurs fois par jour. Le matériel utilisé par les élèves sera désinfecté tous les soirs comme les locaux de l'école.
- Les salles de classe ont été réaménagées (5 tables maximum avec 2 élèves par table afin d'assurer la distanciation)
- Si un élève ne parvenait pas à respecter les gestes barrières et la distanciation volontairement, il ne serait plus accepté en classe et reprendrait l'enseignement à distance auprès de sa famille afin d'éviter tout risque de diffusion

d) Consignes pour le personnel

- Respecter les gestes barrière et utiliser les masques mis à disposition
- Maintenir les procédures de distanciation sociale
- Vérifier l'application des consignes du protocole sanitaire
- Limiter les déplacements et la présence hors du temps de travail

e) Liens avec les services périscolaires

- Les services périscolaires adopteront les mêmes règles que l'école. Les familles désirant inscrire leur enfant au restaurant scolaire devront se rapprocher de la Mairie

f) Informations diverses

- Les inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021 se feront par mail et la Directrice enverra aux nouveaux arrivants le dossier d'inscription par mail ainsi que le lien informatique qui permettra aux parents ainsi qu'aux nouveaux arrivants dans l'école, de visionner un petit film réalisé sur la configuration de l'école et des classes. Au vu des mesures sanitaires, pas de visites possibles de l'école
- Les sorties scolaires et/ou spectacles éventuels sont annulés
- La fête d'école est annulée
- Les livrets scolaires des enfants seront remis aux parents en juin : la date vous sera communiquée par mail

IV) COMMUNICATION ET INFORMATION

Ce nouveau protocole sanitaire a été présenté au comité des parents ainsi qu'à la Municipalité en date du 29 mai 2020.

Celui-ci sera transmis par mail aux parents d'élèves de l'école.

Ce protocole est transmis à l'Inspection de l'Education Nationale Lille 3 Seclin à la date du 2 juin 2020.